



RAPPORT ANNUEL 2015-2016
INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant.....	7
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – État de la situation financière	8
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – État du résultat global	9
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – État de la variation des capitaux propres	10
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – État des flux de trésorerie	11
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Notes complémentaires aux états financiers	12

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En octobre 2012, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech s.e.c. et en contrepartie elle a obtenu 27 591 832 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés étaient d'une valeur de 20 150 000 \$, et ils se composent du portefeuille de placements.

En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech s.e.c. conserve la mission d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et son autonomie d'intervention. Du côté de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, elle ne détient plus que des parts dans Desjardins-Innovatech s.e.c.

Pour le présent exercice, l'actif total de la Société s'établit à 30 253 533 \$. Par ailleurs, pour la même période, la Société a enregistré une perte nette de 2 650 388 \$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte cinq (5) membres.

Au 31 mars 2016, le conseil d'administration d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches était composé des personnes suivantes :

M^e Pierre B. Lafrenière, président du conseil¹

M^{me} Sylvie Pinsonnault, administratrice
Vice-présidente au capital de risque, aux fonds d'investissement et aux mesures fiscales, Investissement Québec

M^{me} Sylvie Chagnon, administratrice²

M^{me} Jocelyne Marquis, administratrice

M^{me} Danielle Vivier, administratrice
Directrice du développement durable et de l'évaluation de la performance, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

¹ M^e Pierre B. Lafrenière a démissionné à titre de président du conseil et d'administrateur le 24 avril 2015.

² Madame Sylvie Chagnon a démissionné à titre d'administratrice le 3 novembre 2015.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Mme Sylvie Pinonnault
Administratrice

**SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016**



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 13 juillet 2016

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	9 041 125 \$	491 588 \$
Placements temporaires (note 6)	-	8 266 121
Créances (note 7)	-	3 035
Effet à recevoir (note 8)	3 481 602	4 872 000
Participation dans une société en commandite (note 9)	17 726 063	19 280 959
Frais payés d'avance	<u>4 743</u>	<u>12 227</u>
	<u>30 253 533</u> \$	<u>32 925 930</u> \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Charges à payer et frais courus	3 000 \$	8 004 \$
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	<u>1 155</u>	<u>18 160</u>
	<u>4 155</u>	<u>26 164</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	126 783 096	126 783 096
Déficit cumulé	<u>(96 533 718)</u>	<u>(93 883 330)</u>
	<u>30 249 378</u>	<u>32 899 766</u>
	<u>30 253 533</u> \$	<u>32 925 930</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Sylvie Pinsonneault
Administratrice

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Produits financiers nets		
(Moins-value) plus-value sur les placements	(2 622 630) \$	1 733 028 \$
Produits d'intérêts	73 503	73 485
Gain net de change	<u>1 684</u>	<u>8 946</u>
	(2 547 443)	1 815 459
Autres produits		
Recouvrement de créances douteuses	<u>-</u>	<u>35 450</u>
	<u>(2 547 443)</u>	<u>1 850 909</u>
Charges		
Services professionnels et contractuels	7 449	10 362
Honoraires de services administratifs - Entité sous contrôle commun	79 847	78 044
Assurances	15 614	23 318
Frais bancaires	<u>35</u>	<u>40</u>
	<u>102 945</u>	<u>111 764</u>
Résultat net et résultat global	<u>(2 650 388) \$</u>	<u>1 739 145 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES****POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016**

(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} avril 2014	126 783 096 \$	(95 622 475) \$	31 160 621 \$
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>1 739 145</u>	<u>1 739 145</u>
Solde au 31 mars 2015	126 783 096	(93 883 330)	32 899 766
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>(2 650 388)</u>	<u>(2 650 388)</u>
Solde au 31 mars 2016	<u>126 783 096 \$</u>	<u>(96 533 718) \$</u>	<u>30 249 378 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	(2 650 388) \$	1 739 145 \$
Ajustement pour :		
Moins-value (plus-value) sur les placements	<u>2 622 630</u>	<u>(1 733 028)</u>
	<u>(27 758)</u>	<u>6 117</u>
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	3 035	-
Frais payés d'avance	7 484	2 358
Charges à payer et frais courus	(5 004)	-
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	<u>(17 005)</u>	<u>356</u>
	<u>(11 490)</u>	<u>2 714</u>
	<u>(39 248)</u>	<u>8 831</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(2 817 661)	(10 028 898)
Disposition de placements temporaires	11 083 782	5 786 014
Distribution de capital sur placements	<u>322 664</u>	<u>4 605 063</u>
	<u>8 588 785</u>	<u>362 179</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 549 537	371 010
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>491 588</u>	<u>120 578</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 5)	<u>9 041 125</u> \$	<u>491 588</u> \$
Information supplémentaire		
Intérêts encaissés	<u>107 211</u> \$	<u>38 147</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (RLRQ, chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

À la suite du budget du gouvernement du Québec présenté le 20 mars 2012, il a été décidé que la Société serait reconvertie en société de capital mixte public-privé, en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins. Conformément à cette décision, la Société a disposé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, de la totalité de son portefeuille d'investissement à Desjardins-Innovatech s.e.c. Depuis, la société ne détient aucun autre investissement qu'une participation dans Desjardins-Innovatech s.e.c.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec).

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), ch 1 (5e suppl.)), la société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 13 juillet 2016.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers de la Société selon les IFRS exige le recours à des estimations et à des hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements temporaires	Coût amorti
Créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir	Coût amorti
Effet à recevoir	Juste valeur par le biais du résultat net
Participation dans une société en commandite	Juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer et frais courus	Coût amorti
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	Coût amorti

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, sous la rubrique « (Moins-value) plus-value sur les placements », le cas échéant.

Les produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, comptabilisés en résultat net. Ils sont présentés distinctement à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts ».

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue la perte de valeur pour un instrument financier, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global sous la rubrique « Perte de valeur sur instruments financiers ».

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrées de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse. Les équivalents de trésorerie se composent des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Monnaie étrangère

Les éléments d'actif ou de passif monétaire exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain net de change » de l'état du résultat global.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

4. APPLICATION DE NORMES NOUVELLES OU RÉVISÉES

Modification de méthodes comptables

Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2011-2013

La norme qui suit a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en décembre 2013 :

IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur a été révisée concernant la clarification du fait que l'exception relative aux portefeuilles s'applique à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ou d'IFRS 9 - Instruments financiers, que ces contrats répondent ou non à la définition d'un actif financier ou d'un passif financier.

L'application prospective de la modification d'IFRS 13 n'a entraîné aucune incidence importante sur les résultats individuels ni sur la situation financière individuelle de la Société. Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014.

Norme comptable publiée, mais non encore entrée en vigueur

Présentation des états financiers (IAS 1)

En décembre 2014, l'IASB a publié une modification à la norme IAS 1. La modification, intitulée « Initiative concernant les informations à fournir », apporte des précisions sur les requis de divulgation et de présentation ainsi que sur l'exercice du jugement quant à la pertinence de l'information divulguée. Les modifications apportées ont trait à l'importance relative, à l'ordre des notes, aux sous-totaux, aux méthodes comptables ainsi qu'au degré de ventilation. Les dispositions de cette modification s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2016. L'application anticipée est permise. La direction ne prévoit pas appliquer la modification avant cette date.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Trésorerie	9 041 125 \$	92 000 \$
Billet à court terme, Province de la Colombie-Britannique, portant intérêt au taux de 0,7 %, échu en mai 2015	<u>-</u>	<u>399 588</u>
	<u>9 041 125 \$</u>	<u>491 588 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2016	2015
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux de 1,26 %, échue en novembre 2015	- \$	4 027 379 \$
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux de 0,74 %, échue en mai 2015	-	2 446 644
Bon du Trésor du Québec, portant intérêt au taux de 1,06 %, échu en novembre 2015	<u>-</u>	<u>1 792 098</u>
	<u>-</u> \$	<u>8 266 121</u> \$

7. CRÉANCES

	2016	2015
Intérêts à recevoir sur les placements (plus de 12 mois)	-	200 435 \$
Moins : provision pour créances douteuses	<u>-</u>	<u>(200 435)</u>
	-	-
Taxes à la consommation à recevoir (plus de 12 mois)	<u>-</u>	<u>3 035</u>
	<u>-</u> \$	<u>3 035</u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

8. EFFET À RECEVOIR

L'effet à recevoir résulte de la cession par la Société à Desjardins-Innovatech s.e.c. de certains placements de son portefeuille d'investissement le 25 octobre 2012. L'effet à recevoir ne porte pas intérêt et est encaissable lors de la disposition finale par Desjardins-Innovatech s.e.c. de chacun des placements composant ce portefeuille d'investissement.

Les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech s.e.c. lors de la disposition finale de ces placements. En conséquence, la Société encaissera au moment de ces dispositions finales :

- Les sommes reçues par Desjardins-Innovatech s.e.c., si celles-ci s'avéraient inférieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012;
- 70 % de la plus-value sur les placements, si les sommes reçues par Desjardins-Innovatech s.e.c. s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012.

Le 25 octobre 2018, les modalités de remboursement seront revues par la Société et Desjardins-Innovatech s.e.c. si l'effet à recevoir n'est pas réglé.

9. PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

	2016	2015
Desjardins-Innovatech s.e.c.		
27 591 832 parts correspondant à 19,40 % des parts émises aux 31 mars 2016 et 2015	<u>17 726 063</u> \$	<u>19 280 959</u> \$

10. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une part importante de données non observables a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, qui sont décrits à la note 3.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

10. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2016 Total
Actifs financiers				
Effet à recevoir	- \$	- \$	3 481 602 \$	3 481 602 \$
Participation dans une société en commandite	-	-	17 726 063	17 726 063
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>21 207 665</u>	<u>21 207 665</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>21 207 665 \$</u>	<u>21 207 665 \$</u>

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2015 Total
Actifs financiers				
Effet à recevoir	- \$	- \$	4 872 000 \$	4 872 000 \$
Participation dans une société en commandite	-	-	19 280 959	19 280 959
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>24 152 959</u>	<u>24 152 959</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>24 152 959 \$</u>	<u>24 152 959 \$</u>

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde au début de l'exercice	24 152 959 \$	27 024 994 \$
Moins-value réalisée sur les placements	(18 582)	(2 390 995)
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(2 604 048)	4 124 023
Distribution de capital sur placements	(322 664)	(4 605 063)
Solde à la fin de l'exercice	<u>21 207 665 \$</u>	<u>24 152 959 \$</u>

La juste valeur de l'effet à recevoir est établie en fonction de la juste valeur des placements sous-jacents détenus pas Desjardins-Innovatech s.e.c. tandis que celle de la participation dans une société en commandite est évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net (évaluée à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans la société en commandite.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

11. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 millions de dollars.

Autorisé :

1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

2016

2015

Émis et payé :

1 267 830 actions ordinaires

126 783 096 \$

126 783 096 \$

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

12. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2016, les capitaux propres de la Société ont un solde de 30 249 378 \$ (32 899 766 \$ au 31 mars 2015).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à un risque de crédit se composent principalement de la trésorerie et des placements temporaires. Ceux-ci sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit qui leur est associé est minime.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de change

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères.

La Société a investi certaines sommes en devises, soit en dollars américains. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2016, les actifs libellés en dollars américains (convertis en dollars canadiens) représentent 71 330 \$ (69 592 \$ au 31 mars 2015). La Société n'utilise aucun instrument financier pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

En considérant les données citées ci-dessus et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine n'aurait aucun impact significatif sur le résultat net de la Société.

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les équivalents de trésorerie et sur les placements temporaires durant l'exercice a varié de 0,61 % à 1,26 % (de 0,7 % à 1,26 % en 2015). Les échéances de ces placements étaient de 3 à 364 jours (de 68 à 364 jours en 2015).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

Les charges à payer et frais courus et les charges à payer à une entité sous contrôle commun sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de service, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de services administratifs. Cette entente est renouvelable automatiquement chaque année avec majoration des honoraires de 2 %.